

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
Date d'affichage et de convocation 23 septembre 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 14 Votants : 19	<u>Etaient présents:</u> Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Jean-Jacques PERCHAT, Maurice ANDRIEU, Georges BIRBA, Gilles MEKLER, Olivier BECRET, Kadidiatou DIEBKILE, Benoît FARRAN, Francis KLEIJN, Estelle BOCKEL, Corinne GARREAU. <u>Pouvoirs:</u> Christine MAHE à Yves MURRU, Martine POULLIE à Maryvonne JOUANY, Thierry TABORSKI à Séjiane RENE, Elodie SIMONE à Jean-Jacques PERCHAT, Flavien PARISI à Francis KLEIJN. <u>Absents:</u> Olivier VELIN, Thierry MARIN-CUDRAZ, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG, Nathalie CHEVALLIER et Antoine CALDICOTE. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Maryvonne JOUANY

2025/040- AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE CONVENTION RELATIVE A LA MISSION DE MEDECINE PREVENTIVE

Rapporteur : Maryvonne JOUANY

Monsieur le Maire expose que pour assurer la visite médicale du travail des agents de la collectivité, la commune a signé une convention qui arrive à son terme pour la mission de médecine préventive avec le Centre Intercommunal de Gestion de la Grande Couronne. Il est nécessaire de la renouveler pour la période de trois ans à compter de la date de son retour au CIG. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mission de médecine préventive envers le personnel communal avec le Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles pour 3 ans

Le Secrétaire,

Maryvonne JOUANY

Le Maire,

Yves MURRU



Fait et délibéré le 29/09/2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie

Le compte-rendu de la délibération ci-contre

Le Maire certifie exécutoire la présente,
transmise en sous-préfecture de Sarcelles